1 Introduction
2 Analyse des dangers : fdssafecutm170nt
2.1 Remarques préalables relatives au contenu de la FDS
2.2 Erreurs de classification
2.2.1 Produit
2.3 Dangers, conseils de prudence et classification pour le transport du produit
2.4 Dangers et/ou mesures par voie d'exposition
2.5 Informations relatives aux substances dangereuses présentes
2.5.1 2-(2-aminoéthoxy)éthanol
2.5.2 Triéthanolamine
2.5.3 3,3'-methylenebis[5-methyloxazolidine]
2.5.4 Alcohols, C12-15 branched and linear, ethoxylated propoxylated
2.5.5 Oleic acid, ethoxylated
2.5.6 2-aminoéthanol, éthanolamine
2.5.7 methyl-1H-benzotriazole
2.6 Protections individuelles et collectives à envisager
2.7 Conditions de stockage et de manipulation à envisager

Tilte	EmillA – Analyse des dangers du produit fdssafecutm170nt
Company	UNIL LUBRICANTS NV
Date	2026-10-15
Version	Rev0
Auteur	Emilia 0.8.1

1 Introduction

Le présent rapport analyse les dangers intrinsèques du produit **fdssafecutm170nt**.

L'analyse vise à répondre aux questions suivantes :

- Quels sont les dangers associés au produit et à ses substances ?
- Les substances présentes sont-elles soumises à des valeurs limites d'exposition ou à des classifications particulières (CMR, SEVESO, ...) ?
- Quels sont les dangers pour la santé connus pour ces différentes substances ?
- Est-ce que la FDS reçue présente potentiellement des erreurs (obsolescence, changements dans les classifications de l'ECHA, ...) ?
- Quelles mesures de prévention doivent être envisagées lors de l'utilisation de ce produit ?

La fiche de données de sécurité (FDS) a été traitée à l'aide de l'outil d'intelligence artificielle **EmilIA** développé par **Modyva**. Les résultats ont été revus et contrôlés par Modyva.
L'analyse se limite à une analyse des dangers. L'exposition au risque basée sur les conditions réelles d'utilisation in-situ n'a pas été évaluée.

Cette étude est basée sur les prescriptions et recommandations suivantes :

- LIVRE VI — Agents chimiques, cancérigènes, mutagènes et reprotoxiques
- Fiches toxicologiques de l'INRS
- Directive 2012/18/UE (SEVESO)
- Règlement (CE) 1272/2008 (CLP)
- Règlement (CE) 1907/2006 (REACH) — Annexe XVII / Annexe XIV
- Règlement (UE) 2019/1021 (POP)
- Règlement (UE) 528/2012 (Biocides)

2 Analyse des dangers : fdssafecutm170nt

Dans la suite, nous détaillons les dangers associés au produit **fdssafecutm170nt**, les éléments potentiellement erronés ou obsolètes relevés dans la FDS, les classifications des différentes substances présentes et les protections individuelles à envisager.

2.1 Remarques préalables relatives au contenu de la FDS

PROPRIÉTÉ	VALEUR
Fabriqué par	UNIL LUBRICANTS NV
État physique	Liquide
Forme	émulsion
pH	9,4
Usage	Utilisation prévue : fluides de travail des métaux / huiles de laminage (lubrifiants et additifs) destinés à un usage industriel et professionnel.
Date FDS	2018-03-14

La FDS date du 2018-03-14. Elle a donc 8 an(s).

La FDS ayant plus de 5 ans, il est *nécessaire* de demander au fournisseur de produire une FDS mise à jour.

2.2 Erreurs de classification

2.2.1 Produit

Emilia n’a pas identifié d’erreur de classification dans la FDS.

2.3 Dangers, conseils de prudence et classification pour le transport du produit

Mention d’avertissement : Danger

Pictogrammes (SGH) :



Corrosif

Nocif / Irritant

Mentions de danger :

- H315 Provoque une irritation cutanée.

- H318 Provoque des lésions oculaires graves.

Conseils de prudence :

- P264 Se laver ... soigneusement après manipulation.
- P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage.
- P305+P351+P338+P310 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:
- P332+P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
- P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation

Transport :

- ADR : Non applicable
- RID : Non applicable
- ADN : Non applicable
- IMDG : Non applicable
- IATA : Non applicable
- UN : Non applicable

2.4 Dangers et/ou mesures par voie d'exposition

skin : • Rincer abondamment la zone touchée à l'eau (ou se doucher). • Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. • En cas d'irritation cutanée, consulter un médecin.

eyes : • Rincer soigneusement les yeux à l'eau pendant plusieurs minutes. • Retirer les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement retirées. • Continuer le rinçage après retrait des lentilles. • Appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin.

ingestion : • Ne jamais administrer quoi-que-ce-soit par voie orale à une personne inconsciente. • Appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.

inhalation : • Aller immédiatement vers un air frais et ventiler la pièce suspecte. • Si des symptômes apparaissent, quitter l'endroit contaminé.

2.5 Informations relatives aux substances dangereuses présentes

2.5.1 2-(2-aminoéthoxy)éthanol

Identification

- N° CAS : 929-06-6
- N° EINECS : 213-195-4

Concentration :from 1.0 to 20.0

Dangers :

- H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
- H318 Provoque des lésions oculaires graves.

Réglementation & Valeurs limites

RÉGLEMENTATION	PRÉSENCE / VALEUR
Classé CMR	Non
REACH Annexe XVII (restrictions)	Non
REACH Annexe XIV (autorisation)	Non
Règlement POP	Non
RPB (Biocides)	Non
Seveso (phrases H pertinentes)	Non
VLE – Code du Bien-être au travail	Non

2.5.1.1 PROPRIÉTÉS

Pas d'informations disponible.

2.5.2 Triéthanolamine

Identification

- N° CAS : 102-71-6
- N° EINECS : 203-049-8

Concentration :from 1.0 to 20.0

Dangers :

- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Réglementation & Valeurs limites

RÉGLEMENTATION	PRÉSENCE / VALEUR
Classé CMR	Non
REACH Annexe XVII (restrictions)	Non
REACH Annexe XIV (autorisation)	Non
Règlement POP	Non
RPB (Biocides)	Non
Seveso (phrases H pertinentes)	Non
VLE – Code du Bien-être au travail	VLE-8h (mg/m³) : 5.0

2.5.2.1 PROPRIÉTÉS

FICHE2014Fiche n°148 - TriéthanolamineFiche présentant l'essentiel des données d'hygiène et de sécurité relatives à« Triéthanolamine »avec un rappel de la réglementation française et des recommandations techniques et médicales.En

savoir plus

Généralités | Caractéristiques | VLEPMesurage | Incendie - Explosion[5, 9-11, 13] | Pathologie - Toxicologie | Règlementation | Recommandations

Bibliographie

2.5.3 3,3′-methylenebis[5-methyloxazolidine]

Identification

- N° CAS : 66204-44-2
- N° EINECS : 266-235-8

Concentration :from 1.0 to 2.5

Dangers :

- H302 Nocif en cas d'ingestion.
- H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
- H332 Nocif par inhalation.

Réglementation & Valeurs limites

RÉGLEMENTATION	PRÉSENCE / VALEUR
Classé CMR	Non
REACH Annexe XVII (restrictions)	Non
REACH Annexe XIV (autorisation)	Non
Règlement POP	Non
RPB (Biocides)	Non
Seveso (phrases H pertinentes)	Non
VLE – Code du Bien-être au travail	Non

2.5.3.1 PROPRIÉTÉS

Pas d'informations disponible.

2.5.4 Alcohols, C12-15 branched and linear, ethoxylated propoxylated

Identification

- N° CAS : 120313-48-6
- N° EINECS : None

Concentration :from 1.0 to 2.5

Dangers :

- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
- H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Réglementation & Valeurs limites

RÉGLEMENTATION	PRÉSENCE / VALEUR
Classé CMR	Non
REACH Annexe XVII (restrictions)	Non
REACH Annexe XIV (autorisation)	Non
Règlement POP	Non
RPB (Biocides)	Non
Seveso (phrases H pertinentes)	Oui
VLE – Code du Bien-être au travail	Non

2.5.4.1 PROPRIÉTÉS

Pas d'informations disponible.

2.5.5 Oleic acid, ethoxylated

Identification

- N° CAS : 9004-96-0
- N° EINECS : None

Concentration :from 1.0 to 2.5

Dangers :

Réglementation & Valeurs limites

RÉGLEMENTATION	PRÉSENCE / VALEUR
Classé CMR	Non
REACH Annexe XVII (restrictions)	Non
REACH Annexe XIV (autorisation)	Non
Règlement POP	Non
RPB (Biocides)	Non
Seveso (phrases H pertinentes)	Non
VLE – Code du Bien-être au travail	Non

2.5.5.1 PROPRIÉTÉS

Pas d'informations disponible.

2.5.6 2-aminoéthanol, éthanolamine

Identification

- N° CAS : 141-43-5
- N° EINECS : 205-483-3

Concentration :from 0.1 to 1.0

Dangers :

- H302 Nocif en cas d'ingestion.
- H312 Nocif par contact cutané.
- H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
- H332 Nocif par inhalation.
- H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Réglementation & Valeurs limites

RÉGLEMENTATION	PRÉSENCE / VALEUR
Classé CMR	Non
REACH Annexe XVII (restrictions)	Non
REACH Annexe XIV (autorisation)	Non
Règlement POP	Non
RPB (Biocides)	Non
Seveso (phrases H pertinentes)	Non
VLE – Code du Bien-être au travail	VLE-8h (ppm) : 1.0 - VLE-8h (mg/m³) : 2.5 - VLE-15min (ppm) : 3.0 - VLE-15min (mg/m³) : 7.6

2.5.6.1 PROPRIÉTÉS

FICHE2014Fiche n°146 - 2-AminoéthanolFiche présentant l'essentiel des données d'hygiène et de sécurité relatives à« 2-Aminoéthanol »avec un rappel de la réglementation française et des recommandations techniques et médicales.En savoir plus

Généralités | Caractéristiques | VLEPMesurage | Incendie - Explosion[5, 8, 11, 17-19] | Pathologie - Toxicologie | Règlementation

Recommandations Bibliographie

2.5.7 methyl-1H-benzotriazole

Identification

- N° CAS : 29385-43-1
- N° EINECS : 249-596-6

Concentration :less or equal to 1.0

Dangers :

- H302 Nocif en cas d’ingestion.
- H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Réglementation & Valeurs limites

RÉGLEMENTATION	PRÉSENCE / VALEUR
Classé CMR	Non
REACH Annexe XVII (restrictions)	Non
REACH Annexe XIV (autorisation)	Non
Règlement POP	Non
RPB (Biocides)	Non
Seveso (phrases H pertinentes)	Oui
VLE – Code du Bien-être au travail	Non

2.5.7.1 PROPRIÉTÉS

Pas d’informations disponible.

2.6 Protections individuelles et collectives à envisager

ZONES À PROTÉGER	MESURES À ENVISAGER
Mains	Gants de protection • Matériaux : nitrile (NBR), néoprène (HNBR) ou chlorure de polyvinyl (PVC). Épaisseur : 6 mm. Temps de pénétration : > 480 minutes (c'est-à-dire plus de 8 heures).
Yeux	Protection oculaire • Lunettes de sécurité avec protection contre les éclaboussures (« Gouttelettes »). Pas d'écrans faciaux mentionnés dans le texte.
Peau	Gants de protection • Matériaux : nitrile (NBR), néoprène (HNBR) ou chlorure de polyvinyl (PVC). Épaisseur : 6 mm. Temps de pénétration : > 480 minutes (c'est-à-dire plus de 8 heures).
Système respiratoire	Protection respiratoire • Éviter la formation de brouillards. Si le produit est manipulé à haute température ou dans des conditions susceptibles de produire du brouillard, un équipement de protection respiratoire homologué doit être utilisé (type et filtre non précisés).
Corps	Vêtements de protection / Combinaisons • Séparer les vêtements de travail des vêtements personnels et les nettoyer séparément.

ZONES À PROTÉGER	MESURES À ENVISAGER
	• Porter un vêtement de protection approprié (type non précisé, mais doit être résistant à l’agent).

2.7 Conditions de stockage et de manipulation à envisager

ZONES À PROTÉGER	MESURES À ENVISAGER
Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	Précautions à prendre pour une manipulation sans danger :* * Utiliser l'équipement de protection individuel requis.* * Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.* * Pas de flammes nues.* * Ne pas fumer.* * Mesures d'hygiène : ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit; se laver soigneusement les mains, les avant-bras et le visage après manipulation.
Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités	Conditions d'un stockage sûr (conformément à la rubrique 7.2) * Conserver dans l'emballage d'origine.* * Garder les conteneurs fermés lorsqu'ils ne sont pas utilisés.* * Entreposer dans un endroit sec, bien ventilé, éloigné de toutes sources d'ignition, de chaleur et de lumière solaire directe.* * Protéger la zone de stockage contre la chaleur ; les sols doivent être imperméables, résistants aux liquides et faciles à nettoyer. Éviter le gel. Incompatibilités potentielles * Produits incompatibles: bases fortes, acides forts (voir rubrique 10).* * Matières incompatibles: sources d'inflammation, rayons directs du soleil (voir rubrique 10).* * Agents oxydants ne doivent pas être stockés en commun.
Utilisation(s) finale(s) particulière(s)	Utilisation prévue : fluides de travail des métaux / huiles de laminage (lubrifiants et additifs) destinés à un usage industriel et professionnel.